

L A

Gazette

P E R P E Z A C O I S E

N° 45 • MARS 2025



MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - mairie.perpezac@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence le 5 avril

BUREAU DE POSTE : Ouvert du lundi au vendredi de 13h à 15h30

ÉTAT **CIVIL**

Ils nous ont quittés

Monsieur **Lucien BOUDY**
décédé le 6 mars 2025, à l'âge de 94 ans.

Monsieur **Edouard LATOUR**
décédé le 16 février, à l'âge de 69 ans.

Au revoir Edouard

Edouard, ancien agent territorial à la mairie de Perpezac nous a quitté.
Edouard était une figure de Perpezac, respecté pour sa gentillesse, mais aussi pour sa droiture et sa force de caractère. Nous tenons ici à lui rendre hommage tout particulièrement pour son dévouement et son implication dans la vie communale. « Au revoir Edouard ».

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 13 février 2025



1 / Travaux de voirie 2025. Demandes de subvention CD et FST

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis concernant la voirie 2025 établis par l'entreprise LASCAUX pour les impasses de Bagnaud, de Cataudier et de Cafoulès-Marqueix.

Le montant total des travaux s'élève à : 48 983.75 € HT, soit 58 780.50 € TTC

Deux subventions peuvent être demandées :

- Une au titre du Conseil Départemental (CD) dans le cadre de la contractualisation 2023/2025 soit un montant de 10 190.00 €.
- Une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST), soit 13 220.00 € pour 2025.

Le conseil municipal:

- Émet un avis favorable pour la réfection de ces routes ;
- Arrête le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux 48 983.75 € HT, soit 58 780.50 € TTC
 - Subvention CD 19 : 10 190.00 €
 - Subvention FST 2025 : 13 200.00 €
 - Reste à la charge de la commune : 25 593.75 € HT, soit 35 390.50 € TTC ;
- Sollicite auprès du Président de l'Agglo, la subvention FST 2025 soit un montant de 13 200.00 € ;
- Sollicite auprès du Président du CD19 une subvention (contrat de solidarité communale 2023-2025) soit un montant de 10 190.00 € ;
- Indique que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025 ;
- Autorise Madame le Maire à signer les devis ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

2 / Travaux de voirie 2025. Demande de subvention DETR

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis concernant les travaux de revêtement 2025 pour la route de Bagnaud (vc n°6) établi par l'entreprise LASCAUX.

Le montant des travaux s'élève à : 30 052.25 € HT soit 36 062.70 € TTC

Une subvention de l'Etat (DETR) peut être demandée :

Le conseil municipal :

- Émet un avis favorable pour la réfection de cette route.
- Arrête le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux : 30 052.25 € HT soit 36 062.70 € TTC
 - Subvention DETR (35 % du HT) : 10 518.29 €
- Reste à la charge de la commune : 19 533.96 € HT soit 25 544.41 € TTC
- Sollicite auprès de Monsieur le préfet une subvention au titre de la DETR 2025, soit un montant de 10 518.29 €.
- Indique que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

3 / Autorisation paiement factures investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2025.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	BP 2024 25 %
21 : immobilisations corporelles	114 618,87€ / 28 654€
23 : immobilisations en cours	446 165,15€ / 111 541€
TOTAL	560 784,02€ / 140 195€

Le Conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour mémoire les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 560 784 €, non compris le chapitre 16.

Ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2025.

4 / Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de la FDEE

Madame le Maire indique au conseil municipal que la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à 1 326.00 € au titre de l'année 2025.

Conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit donner son accord sur le montant de sa participation et faire connaître son choix sur le mode de paiement.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le montant de la participation pour 2025 soit 1 326.00 €, choisit comme mode de paiement la mise en recouvrement direct par les services fiscaux.

5 / Remplacement du garde-corps devant la mairie. Demande de subvention CD et avenant au contrat 2023-2025.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux devis établis par l'entreprise A FER DE GOUT représentée par Monsieur Frédéric SARTOUT et par Monsieur Rémi ALCORN Graphiste Web, pour le projet de remplacement du garde-corps devant la Mairie :

- Le montant du devis de Monsieur SARTOUT s'élève à la somme de 7 670.00 € HT soit 9 204.00 € TTC. Il concerne la réalisation et la fabrication sur mesure d'un garde-corps acier pour rampe accès entrée mairie ainsi que la fabrication d'un panneau signalétique.
- Le montant du devis de Monsieur ALCORN s'élève à la somme totale de 300.00 € (TVA non applicable). Il concerne l'étude typographique pour la réalisation de l'enseigne « MAIRIE » ainsi que pour la réalisation du blason et inscription pour le panneau d'affichage.

Une subvention représentant 25% du montant HT des travaux peut être demandée au CD plus avenant au contrat 2023-2025 (redéploiement de l'aide salle des fêtes).

Le Conseil Municipal :

- **Décide de faire réaliser le garde-corps devant la mairie ainsi qu'un panneau d'affichage,**
- **Accepte les deux devis qui s'élèvent à la somme totale de : 7 970.00 € HT (9504.00 € TTC)**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :**
 - **Montant des travaux HT : 7 970.00 € HT, soit 9 504.00 € TTC**
 - **Subvention CD (25 % du HT) : 1 992.50 €**
 - **Reste à la charge de la commune : 5 977.50 € HT soit 7 511.50 € TTC**
- **Autorise Madame le maire à faire une demande de subvention (25% du montant HT des travaux) pour cette opération auprès du Conseil Départemental, soit 1 992.50 €**
- **Autorise Madame le maire à demander, par voie d'avenant, un redéploiement des aides inscrites au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025.**

6 / DEPLACEMENT CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT LA CHINSONNERIE annule et remplace la délibération n° 2023-014 ayant le même objet prise en séance du 31/05/2023)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Madame Josette CHASTANET née MOUNEYRAT, domiciliée à PERPEZAC LE BLANC 118 chemin du Bois Noir sur la possibilité d'acheter une partie du chemin public sis "La Chinsonnerie" bordant les parcelles lui appartenant: B 115-116 et B 741.

En contrepartie, Madame MOUNEYRAT se propose de vendre à la commune une bande de terrain de la même longueur environ située sur la parcelle B 741.

Le Conseil Municipal, considérant que la vente de ce chemin public permettra de rétablir la réalité sur le terrain :

- **Donne son accord pour la vente d'une partie de ce chemin à Madame CHASTANET pour la somme de 50.00 €.**
- **Accepte d'acheter à Madame CHASTANET une bande de terrain située sur la parcelle B 741 pour la somme de 50.00 €.**
- **Il est entendu que les frais concernant ce déplacement de chemin seront à la charge de Madame Josette MOUNEYRAT veuve CHASTANET, ainsi que les frais de géomètre et de notaire.**
- **Donne délégation de pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tout document à intervenir pour cette opération.**

7 / QUESTIONS DIVERSES

- SIRTOM : ordures ménagères passage à la collecte à la quinzaine. Projet de colonnes enterrées
- Dissimulation réseau ENEDIS LA BERTRANDIE
- Label « Villes et villages fleuris » : remise prix à DAX
- Contrat PEC école
- Préparation vote BP 11/04



Le compte-rendu détaillé est consultable sur le site Internet de la Commune
www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal

NOTRE AVANCÉE

TRAVAUX BÂTIMENT COMMUNAL / ASSOCIATIF

La construction du futur bâtiment communal / associatif se poursuit, après un hiver humide et des conditions de travail délicates.



Les planchers sont maintenant réalisés :



Les prochaines étapes importantes seront les constructions :

- De la structure de soutènement du talus qui se trouve à l'arrière des bâtiments.
- L'élévation des murs.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION (20 000 VOLTS)

L'enfouissement des câbles en bordure de notre voirie communale avec l'engin « trancheuse » (cf. gazette précédente) est maintenant terminé.



Il en est de même pour les terrassements en domaine privé.



Les nouveaux postes transformateurs de distribution publique ne sont pas tous en place. Il reste à réaliser les câblages et les raccordements pour une mise en service de ces nouveaux câbles programmée à l'automne.

REMPLACEMENT PORTE SALLE POLYVALENTE

Nous avons confié le remplacement de la porte d'accès à l'arrière de la salle polyvalente à l'entreprise Franck Grasset.

Cette porte était vétuste, non-sécuritaire et pas normalisée. La nouvelle porte est équipée d'une serrure antipanique barre, trois points latéraux.



ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Avec l'appui de Romain Laurier, Sébastien notre employé municipal a quasiment ressuyé l'ensemble des fossés et des caniveaux de la voirie communale (36km).



Au sujet de cette activité, n'hésitez pas à nous faire remonter vos observations si vous le jugez nécessaire.

La taille des arbres est terminée. Pour les zones habituelles concernées, les opérations d'entretien, de tonte et de désherbage vont débuter.

COMMUNIQUÉS

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral du 12 mars 2025 portant interdiction permanente de lâchers de ballons à usage récréatif, commémoratif ou de loisir et de lâchers de lanternes volantes dans le département de la Corrèze.

Extrait article 1er : « Tout lâcher de lanternes volantes (dites également lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises) constituant un dispositif ballon à air chaud fonctionnant sur le principe de l'aérostat, non dirigé et comprenant une source de chaleur active (bougie) et tout lâcher de ballons à usage récréatif, commémoratif ou de loisir sont interdits sur l'ensemble du territoire de la Corrèze. »

AGIRC-ARRCO

QUEL CHANGEMENT POUR LES PENSIONS DE RETRAITE À COMPTER DE MARS ?



Des prélèvements sociaux obligatoires (CSG, CRDS...) sont appliqués sur les pensions complémentaires du privé de l'Agirc-Arrco.

Le taux affecté pour ces prélèvements est actualisé lors du versement de mars de votre retraite complémentaire ; ce taux est calculé en fonction de votre dernier avis d'impôt sur le revenu. Selon votre situation, ce taux peut évoluer, ainsi que le montant net de votre retraite complémentaire Agirc-Arrco.

L'Agirc-Arrco est le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé. Pour les personnes qui perçoivent cette pension complémentaire, l'administration fiscale a indiqué à l'Agirc-Arrco si leur situation était stable par rapport à l'an dernier ou si elle avait évolué au 1er janvier 2025. Cette information est transmise à l'Agirc-Arrco car la retraite complémentaire est soumise à des prélèvements sociaux obligatoires (CSG, CRDS, contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), et le taux appliqué dépend du dernier avis d'impôt sur le revenu (revenu fiscal de référence et nombre de parts de votre quotient familial).

Il existe **4 taux de CSG** pouvant être appliqués sur le montant brut des pensions de retraite :

- taux zéro ;
- taux réduit (3,8 %) ;
- taux médian (6,6 %) ;
- taux normal (8,3 %).

Pour l'année 2025, le taux de CSG appliqué dépend des revenus indiqués sur votre déclaration 2024 des revenus de 2023 et sur votre avis d'imposition 2024.

Selon votre taux de CSG, vous devez ou non payer la CRDS et la contribution additionnelle.

DÉCRET MINISTÉRIEL

OBLIGATION D’AFFICHAGE DE L’ORIGINE DES VIANDES DANS LES RESTAURANTS



Depuis le 19 février 2025, les restaurants doivent informer les consommateurs sur l'origine et la provenance des viandes servies. Cette mesure permet notamment de valoriser les viandes d'origine française.

Afin de renforcer la confiance des consommateurs, les restaurateurs doivent respecter des obligations d'informations sur l'origine ou la provenance des viandes qu'ils servent.

Ces obligations sont issues du **décret du 13 février 2025**, qui reprend les dispositions d'un précédent décret dont l'application a pris fin le 29 février 2024.

L'application de ce nouveau décret n'est pas limitée dans le temps.

> Quelles sont les informations à communiquer ?

Les établissements proposant des repas à consommer sur place et à emporter (ou à livrer) doivent communiquer au consommateur les informations suivantes :

VIANDES

MENTIONS À INDIQUER

Lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage de l'animal dont sont issues les viandes ont eu lieu dans le même pays

« **Origine :** (nom du pays) »

Viande bovine lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage ont eu lieu dans des pays différents

« **Né et élevé :** (nom du pays de naissance et nom du ou des pays l'élevage) **et abattu** (nom du pays d'abattage) »

Viande de porc, de mouton et de volaille lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage ont eu lieu dans des pays différents

« **Élevé :** (nom du ou des pays l'élevage) **et abattu** (nom du pays d'abattage) »

Ces informations doivent être données de manière lisible et visible (affichage, indication sur les cartes et menus, ou autre support).



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

**C'est
obligatoire !**

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur **www.service-public.fr**

Toutes les informations ici



INSTAGRAM
[@armees.jeunesse](https://www.instagram.com/armees.jeunesse)



LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse



X
[@DSNJeunesse](https://twitter.com/DSNJeunesse)



YOUTUBE
[@SGArmees](https://www.youtube.com/SGArmees)

HOMMAGE À LUCIEN BOUDY



Dans la Gazette Perpezacoise N°8, d'Avril 2021 (visible sur le site de Perpezac), nous vous avons proposé de partir à la découverte du destin étonnant et exceptionnel de Lucien BOUDY, sculpteur et poète, ainsi que celui d'Anne-Marie BOUDY, près de 40 ans institutrice à Perpezac Le Blanc.

Avec plus de 250 sculptures et autant de poèmes, Lucien a réalisé un véritable patrimoine culturel.

Dans la forme d'une branche ou d'un arbre, il voyait l'ombre et la lumière d'une sculpture.

Maîtrisant à merveille plusieurs essences de bois, particulièrement le noyer, il les faisait vivre avec talent.

Dans chaque poème, soit un message, une sensibilité, un espoir, une déclaration, une croyance, de l'amour, une diversité qui lui a valu d'obtenir le Grand Prix Universitaire aux Francophonies à Limoges en 2003 pour le poème « AU DIABLE VAUVERS ».

Vous choisir un poème fut délicat, nous avons retenu sa supplique intitulée « SI DANS CENT ANS ».

3/ SI DANS CENT ANS

C'est p't'être idiot c'que j'vais vous dire
mais j'voudrais qu'on s'souviennne de moi.
C'est pour ça que j'bosse comme un dingue
sur mes poèmes et sur mon bois.

Ma sculpture n'est pas classique
et mes poèmes de guingois,
nombre de pieds et rimes riches,
j'suis désolé mais j'connais pas.

Pourtant j'voudrais pas qu'on m'oublie,
c'est p't'être idiot, mais c'est comme ça.

C'est p't'être idiot, je le concède,
mais je voudrais bien qu'on n'm'oublie pas.

Et si un jour l'fils de ma mère
était célèbre ? Et pourquoi pas ?
Van Gogh et d'autres que j'vénère
n'étaient pas plus gâtés que moi.

La mort les a rendus célèbres
j'aimerais qu'ça m'arrive à moi.

Oui, je sais bien que c'n'est qu'un rêve,
quand j'serai mort, j'l'verrai pas,
mais ç'serait vraiment formidable
si dans cent ans on parlait de moi !

Il a porté sa créativité bien au-delà de Perpezac Le Blanc.

Du Grand Palais au Salon des Indépendants en passant par la Galerie Hérouet, Paris lui a ouvert les portes reconnaissant son talent, comme bien d'autres Expositions privées.

Merci l'artiste, merci d'avoir porté notre commune au-delà du département.

MOMENT **RECETTE**

– La « Montgolfière de St-Jacques » –



Préparation : 30 min | Cuisson : 20 min

INGRÉDIENTS pour 1 personne

1 pâte feuilletée maison ou achetée

4 noix de st jacques fraîches

50 gr. de saumon frais

3 crevettes

1 poireau

**2 à 3 grosses cuillères à soupe
de crème fraîche épaisse**

1 cuillère à café bombée de maïzena

Sel poivre

1 cuillère à café de fumet de poisson

1 jaune d'oeuf

—

**1 bol à soupe qui va au four
pour la cuisson**

La saison de la pêche des coquilles St-Jacques bat son plein, elle débute en novembre jusqu'au 15 mai, en mars les noix de St-Jacques sont particulièrement généreuses et savoureuses.

Vous pouvez passer commande de ces délices à Fabrice, notre poissonnier, présent sur la place du village tous les mercredis dès 10h.

Nous vous proposons une recette très simple à cuisiner qui va ravir vos convives :



- Faire revenir le poireau émincé très fin en julienne dans un peu de beurre, retirer et réserver.
- Faire la même chose avec les noix de St Jacques, le saumon et les crevettes décortiquées, pendant 2 minutes environ.
- Étaler la pâte et faire un disque un peu plus grand que le bol (récipient qui va au four).
- Mélanger la crème avec le fumé de poisson, le sel et le poivre, mettre la préparation dans le bol ainsi que les noix de St-Jacques, le saumon et les crevettes, recouvrir de la pâte et dorer au jaune d'œuf allongé d'un peu d'eau.
- Cuire à four moyen pendant 20 minutes.

Bon appétit !

MOMENT **DETENTE**

MOTS MÊLÉS - LES FLEURS DE PRINTEMPS

j l y s k b p e s l i l a s b n q r
a c t r è f l e g f c r o c u s s o
c s w g n o l h n h e m u g u e t s
i s p j a l p z k s v i o l e t t e
n d â o r u r b c d è k n b w x c b
t q q n c e i o o g g e s o u c i v
h m u q i z m u c o q u e l i c o t
e m e u s n e t i f b u n j y f u m
y a r i s q v o f o r s y t h i a i
x u e l e s è n s i b c f c c z t m
d v t l e a r d t i r p a o p k u o
m e t e o y e o v u a i p u h j l s
o n e d m d b r f w m u s c a r i a
m y o s o t i s c h b f h o f j p h
z s x p i s s e n l i t z u h i e m

Entoure dans la grille le mots correspondants
aux images suivantes:



COLORIAGE



PAROLE **À NOS ASSOCIATIONS**
FOYER CULTUREL

PERPEZAC
LE-BLANC



*À la
Salle des fêtes*

Spectacles *de*
THEATRE

5 <i>Avril</i>	21h
6 <i>Avril</i>	15h
12 <i>Avril</i>	21h

Entrée : 8€, -12ans 4€ • Buvette

ASTUCES **DE NOS GRAND-MÈRES**

– En ce mois de mars... –



C'est le moment au jardin d'ornement

- ✓ **Planter** les grimpantes : clématites, chèvrefeuilles et lierres
- ✓ **Planter** les vivaces : bruyères d'hiver, hellébores, primevères et violettes
- ✓ **Mettre** du compost au pied des vivaces et des pivoines
- ✓ **Retirer** les mauvaises herbes



C'est le moment au potager

- ✓ **Semer** : les fèves, les épinards, les pois et les oignons
- ✓ **Faire germer** les pommes de terre
- ✓ **Récolter** les carottes, les poireaux et la rhubarbe



C'est le moment au verger

- ✓ **Planter** les arbustes à petits fruits rouges : groseilliers, framboisiers

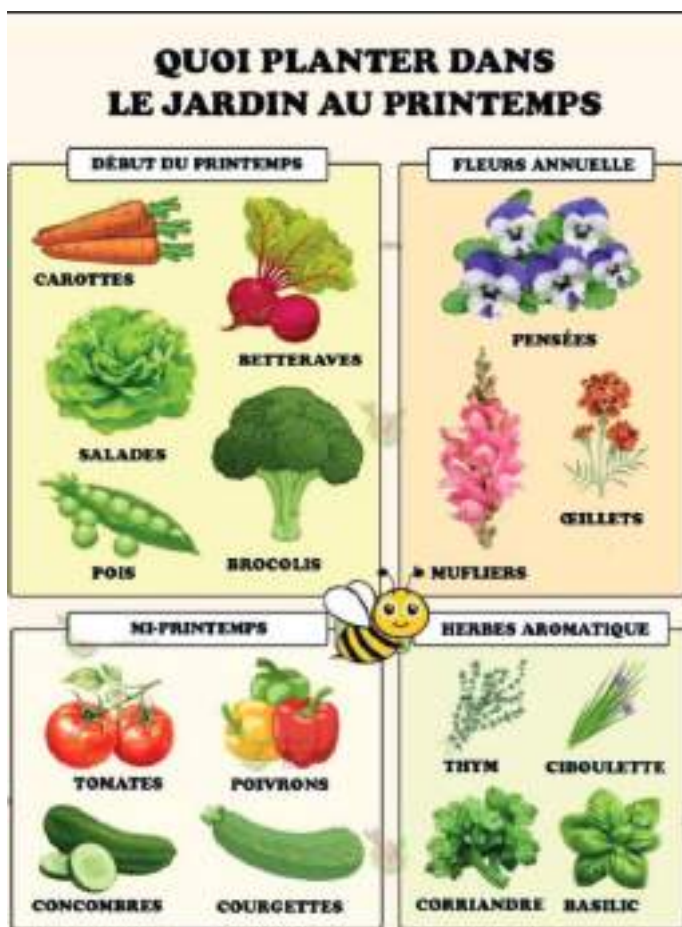
Pour vos arbustes, vos fleurs, vos plants de légumes, vos vivaces, vos arbres fruitiers etc...

Si vous cherchez une adresse, une équipe de professionnels vous accueillent :

LES SERRES DU MOULIN NEUF

44 Avenue Eugène Freyssinet à OBJAT.

Ils vous conseillent, vous proposent un choix de plants de qualité et vous guident tout au long des saisons pour réussir vos récoltes et embellir vos extérieurs.



BLAGUE DU MOIS

Une dame âgée voyage en train entre Lausanne et Lyon.

Peu avant la frontière suisse elle s'adresse à son voisin, un prêtre :

- Si vous pouviez mettre cette jolie trousse de toilette toute neuve que je viens d'acheter sous votre soutane, cela m'éviterait de payer une taxe.
- Bien sûr, lui répond le curé, mais je dois vous rappeler que si l'on m'interroge, je ne pourrai pas mentir.

Arrive la douane et le douanier : - Rien à déclarer mon Père ?

- De la tête à la ceinture : je n'ai absolument rien.
- Ah bon, interroge l'homme un peu taton, et en dessous?
- Oh ! En dessous je n'ai qu'un petit nécessaire pour dame qui n'a jamais servi...

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

FLEUR D'IRIS

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

DATES DES PROCHAINS MARCHÉS

12/04

26/04

10/05

Publier dans la Gazette ?

C'est possible !

Contactez-nous ou envoyez vos articles par mail :
lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°45

MARS 2025

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations / Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Bernard Gay / Gérard Cooper / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise